

Présentation des dispositifs de renforcement des fonds propres des entreprises

Le Fonds Stratégique d'Investissement

Présentation générale

- Société anonyme détenue à **51%** par la Caisse des Dépôts et **49%** par l'Etat,
- le FSI intervient **en fonds propres**, seul ou en co-investissement dans des entreprises **à fort potentiel pour l'économie**.
- il est doté de **20 Mds€**,
 - **6 Mds€** en liquidités
 - **14 Mds€** de participations dans des entreprises françaises cotées et non-cotées.

Le Fonds Stratégique d'Investissement

Cibles du FSI : Industrie & Services

Les PME de croissance :

Des entreprises de taille moyenne

- Avec un potentiel de croissance
- Ou présentes sur des secteurs en phase de mutation et pouvant émerger comme des acteurs de référence de leur segment

Des grandes et moyennes entreprises

- Jouent un rôle important dans leur secteur
- Dont la stabilisation du capital et l'accompagnement en fonds propres favorisent la réalisation d'un projet industriel performant.

Le Fonds Stratégique d'Investissement

Programme FSI PME pour renforcer les fonds propres :

Investissements directs du FSI

- Fonds d'Investissement Direct
- Obligations Convertibles OC+

FSI France Investissement : partenariats public / privés.

- Fonds de Modernisation Equipementiers Automobile FMEA (600 M€),
- Fonds Stratégique Bois FSB (20 M€)
- Fonds biotechnologies Innobio (140 M€)
- Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises FCDE (200 M€)
- FMEA 2 (pour les équipementiers de second rang)
- Participations dans 177 fonds régionaux et nationaux (Sofimac ; RAC ; Emertec ; RDD ...)

Nouveaux outils

FCDE - Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises

- Le FCDE aide les entreprises à fort potentiel de développement
 - ayant fait appel à la médiation du crédit.
 - Doté d'un capital de 200 millions d'euros : 95 M€ FSI, 105 M€ principales banques et sociétés d'assurance françaises.
 - Financements longs des PME de croissance, compétitives mais affectées par la crise.
 - Intervient en capitaux propres
 - Sociétés viables
- Investissements minoritaires et plafonnés à 3 M€, pour un ticket minimum de 1 M€.

Nouveaux outils

OC+ - Fonds Obligations convertibles

- Agir plus vite en levant les obstacles liés à l'ouverture du capital et à la valorisation de petites entreprises.
- Fonds doté de 300 M€.
- Obligations de longue durée (7ans), d'un montant maximal de 4/5 M€
 - **Avenir Entreprises** : tickets compris entre 500 K€ et 2 M€
 - **FSI PME** : tickets de 2 à 4/5 M€
- Pas d'obligation de cofinancement, mais souhaitée si présence préalable d'investisseurs financiers
- Exercice de la convertibilité des obligations à la main du chef d'entreprise moyennant le paiement d'une prime de non-conversion.

Nouveaux outils

OC+ - Fonds Obligations convertibles

Les bénéficiaires et objectifs :

PME qui ont besoin de renforcer leurs fonds propres pour reprendre ou poursuivre leur développement

- Sociétés créées depuis plus de deux ans
- Viables, ayant dégagé au moins un résultat bénéficiaire au cours des trois derniers exercices
- Chiffre d'affaires supérieur à 3M€ et inférieur à 200M€
- Activité pérenne - Projet de développement identifié et chiffré
 - NB : sont exclus secteurs financier et immobilier

Renforcer les fonds propres avec de la « Sweet Equity »

- Les fonds propres financent
 - Des investissements immatériels et matériels
 - Le BFR
 - Les dépenses au démarrage d'un plan de développement
- Ils permettent aussi de renforcer et rééquilibrer la structure financière
 - NB: Les entreprises en grave difficulté financière sont exclues

Plateforme Appui PME en Rhône alpes

- **7 membres** : CDC, OSEO, Etat, Banque de France, Région RA, Fonds de capital risque, Association de BA's
- **170 entreprises** orientées depuis plus de 18 mois
- **1.04 milliard d'€uros** de besoin en fonds propres orientés
- **30 460** emplois directs concernés
- **220 Millions d'€uros** investis

Répartition par secteur d'activité	%
Autres	6%
Commerce	4%
Industrie	54%
Science de la Vie	11%
Services	10%
Technologies Propres/Energie	6%
TIC	9%
TOTAL	100%

Répartition par typologie d'investissement	%
Amorçage	5%
Création	15%
Développement	67%
Retournement	13%
TOTAL	100%

La Caisse des dépôts et le programme d'investissements d'avenir

8 conventions gérées par la Caisse des Dépôts

- Économie sociale et solidaire 100 M€
- Fonds national d'amorçage 400 M€
- France-brevets 50 M€
- Développement de l'économie numérique 4.5 Md'€
- Pôles de compétitivité 200 M€
- Formation professionnelle en alternance 500 M€
- Ville de demain 1Md'€
- Sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) 900 M€

Le Fonds National d'Amorçage (FNA)

Objectifs et moyens

- Montant : **400 Millions d'€**, investis par CDC Entreprises en parts de fonds d'investissement ou actions de société dans les fonds d'amorçage sélectionnés.
 - Durée de vie du FNA : 20 ans
 - Objectifs :
 - Accompagner la création d'entreprises innovantes à fort potentiel de croissance
 - Investir dans les secteurs technologiques prioritaires
 - Entreprises Cibles : petites et innovantes, jeunes (- de 8 ans)
- Le nombre d'entreprises finales bénéficiaires du FNA devrait être > 220

Le Fonds National d'Amorçage (FNA)

Acteurs

- Le Commissariat Général à l'Investissement (CGI)
 - Instance consulté pour toute décision stratégique sur le FNA
 - Valide le cahier des charges
- La Caisse des Dépôts :
Elle gère l'enveloppe sous forme d'un FCPR via sa filiale CDC Entreprises qui :
 - Gère le processus d'appel à candidature permanent
 - Prend les décisions d'investissement
 - Suit le bon déroulement des investissements contractés
 - Agit en complémentarité avec le dispositif FSI France Investissement et en cohérence avec les structures de valorisation de recherche SATT

Le Fonds National d'Amorçage (FNA)

Modes d'intervention de CDC Entreprises

- Investissement en parts de fonds d'investissement ou actions de société
- Montants d'investissements compris entre 5 et 35 M€ dans les fonds d'amorçage sélectionnés
- Période d'investissement de 4 ans
- Participation des investisseurs publics chez le bénéficiaire final < 50% (notification en cours à la Commission Européenne)
- Enveloppe maximum par entreprise et par an : 1,5 M€
- Montants des engagements libérés au rythme des besoins
- Pas d'investissement du FNA dans les fonds bénéficiant d'aides fiscale notamment de type FCPI

Le Fonds National d'Amorçage (FNA)

5. Ciblage des bénéficiaires

- Types de fonds bénéficiaires (Forme juridique de type FCPR ou société d'investissement):
 - Fonds liés à des organismes de recherche ou d'enseignement supérieur (Fonds dits de « pré-amorçage »)
 - Fonds autonomes de type « fonds d'amorçage » ou « fonds de capital risque »
- Fonds d'envergure nationale ou régionale (expérience et compétence des équipes de gestion ; accès aux entreprises innovantes ; capacité à répondre aux besoins des secteurs prioritaires ; mobilisation de cofinancement publics/privés)
- Concentration des moyens sur un nombre limité de fonds d'amorçage (taille minimale en gestion d'environ 30M€)
- Pas de mise en place de fonds d'amorçage pour chaque pôle de compétitivité